



ARVIGE

RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2018

Ce rapport a été établi à destination des adhérents de l'association ARVIGE réunis en Assemblée générale le 12 juin 2019



SOMMAIRE

	Page
PROPOS DU PRESIDENT	3
I. PRESENTATION D'ARVIGE	4
1. Les missions d'ARVIGE	
2. La gouvernance	
2.1 Le conseil d'administration	
2.2 Les comités de surveillance	
II. TRAVAUX MENES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITES DE SURVEILLANCE	7
1. Les travaux du Conseil d'administration	
1.1 Les réunions du Conseil	
1.2 Le rapport des avenants 2018 aux contrats groupe	
1.3 Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements	
2. Les travaux des comités de surveillance	
2.1 Les réunions des Comités	
2.2 L'examen des taux de rémunération	
2.3 Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements	
2.4 L'examen des Rapports (Cabinet actuariel, Commissaires aux comptes PREDICA)	
III. AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE SUR LES RAPPORTS DE L'ASSUREUR	12
IV. COMPTES ANNUELS 2018 DE L'ASSOCIATION	13
V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES DEUX PLANS	15
1. L'état des adhésions 2018 par plan	
2. Les versements effectués sur chaque plan	
3. La situation des rentes servies en 2018	
4. Le volume des encours 2018	
5. La gestion administrative et financière	



ARVIGE

Chers adhérents, Chères Adhérentes,

Chers clients du Crédit Agricole et de LCL,

Bienvenue à notre assemblée générale à laquelle vous avez été convoqués **individuellement**.

Cette année, l'Assemblée est ordinaire et extraordinaire. Elle aura à délibérer sur les points suivants :

A titre ordinaire :

- L'approbation des comptes annuels de chaque plan,
- L'approbation des comptes annuels d'ARVIGE pour l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- L'approbation du rapport d'activité et quitus aux administrateurs,
- L'approbation des budgets de l'association et des plans,
- La modification des contrats Groupe,
- La délégation au conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe,

A titre extraordinaire :

- La reconduction du contrat souscrit par ARVIGE auprès de PREDICA,
- La ratification du transfert de siège social,

- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les résolutions relevant de l'assemblée générale ordinaire sont adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

Au vu des retours des coupons réponse joints à vos convocations, plus de adhérents sont aujourd'hui présents ou représentés. Le quorum étant atteint, la séance de l'Assemblée peut débuter sur première convocation à 18 heures.

Conformément à la Loi et aux statuts d'ARVIGE, les pouvoirs qui m'ont été confiés excédant le nombre de 700, ont été répartis entre les membres du Conseil et des deux Comités de surveillance.

Nous vous rappelons que les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des comités de surveillance, le rapport de l'exercice 2018 ainsi que les procès-verbaux des Assemblées sont disponibles sur le site de l'association « www.arvige.asso.fr ».

Yves CHEVILLOTTE
Président d'ARVIGE



I. PRESENTATION D'ARVIGE

1. LES MISSIONS D'ARVIGE

→ La souscription auprès d'un assureur d'un ou plusieurs Plans Epargne Retraite Populaire

ARVIGE, est un groupement d'épargne retraite populaire (GERP) qui a souscrit pour le compte de ses adhérents auprès de l'Assureur PREDICA, les contrats Plan Epargne Populaire (PERP) :

- Plan Vert Vitalité commercialisés par le réseau CREDIT AGRICOLE,
- Plan Velours proposé par LCL.

→ La représentation des adhérents

ARVIGE (Association Retraite Vie Groupement des Epargnants) est une association régie par les lois du 1er juillet 1901 et du 30 décembre 2006. Elle a été créée le 15 mars 2004.

ARVIGE a pour objet :

- De choisir et de souscrire un ou plusieurs Plans d'Epargne Retraite Populaire (PERP) pour le compte des adhérents ;
- Et pour chaque plan souscrit par l'association, d'assurer la représentation des intérêts des adhérents.

Ces missions sont assurées par deux types d'organes :

- Le conseil d'administration
- Et pour chaque plan, le comité de surveillance

La supervision des PERP est assurée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution qui contrôle ARVIGE et PREDICA.

→ La commercialisation et la gestion administrative des contrats

Il convient de rappeler que l'association ARVIGE n'a pas la possibilité de distribuer les contrats qu'elle a souscrits. Elle n'a d'ailleurs ni la volonté, ni la capacité juridique de le faire.

La distribution des contrats se fait par les intermédiaires agréés par les assureurs c'est-à-dire par les Caisses régionales de Crédit Agricole et par LCL pour ce qui est des contrats souscrits par ARVIGE. Les Caisses régionales et LCL ont la qualité de courtiers et leur personnel dispose des compétences professionnelles nécessaires pour commercialiser le PERP.

ARVIGE n'effectue aucun acte de gestion sur les adhésions au contrat, ni recueil du consentement à l'adhésion, ni prélèvement de prime. La gestion administrative des contrats est prise en charge en grande partie par les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel et LCL et pour le reste par l'assureur directement ou par le biais de ses délégataires de gestion.

En revanche, ARVIGE a confié à, l'assureur de vos contrats PERP, le soin de collecter et de gérer pour son compte les coordonnées de ses adhérents et des contrats PERP souscrits. Ces informations sont nécessaires pour la gestion de l'adhésion à l'association ARVIGE, l'envoi des convocations à son assemblée générale et des éventuelles informations sur l'association.



2. LA GOUVERNANCE

→ Le Conseil d'administration

Notre association est gérée et administrée par un conseil d'administration composé, au 31 décembre 2018, de sept membres.

	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
CHEVILLOTTE Yves PRESIDENT	Administrateur, Président du comité d'audit d'ESSILOR Administrateur de SA SOREDIC Administrateur du CREDIT LYONNAIS Commissaire du Comité de la charte Membre du Comité national d'orientation de la BPI	Directeur Général délégué de CREDIT AGRICOLE S.A. jusqu'en 2003
LEIBUNDGUT Brice Administrateur	Président de l'Association des Amis de Louis Pergaud (2017) Administrateur de la Fondation Maison de Salins (2018)	Secrétaire Général de PREDICA (2006 à 2016)
CRISP Michel Administrateur	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000)
HOUEVILLE Philippe Administrateur	Consultant informatique et organisation SI Société APHICS	
NORMAND Bernard Administrateur	Président de l'association FEDERCLUB	Directeur Central du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2000 Directeur général du Centre de formation de la profession bancaire jusqu'en 2005 Président de l'Association ACORE
PICHON Jean-Claude Administrateur	Vice-président du Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Aquitaine Président de PREDICA jusqu'en 2006 Administrateur de PACIFICA jusqu'en 2006
VECCHIERINI de MATRA Jean Administrateur	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur Général de SOCAP I jusqu'en 2002



→ Les Comités de surveillance

La gestion de chaque Plan étant surveillée par un comité de surveillance, les membres de ces Comités au 31 décembre 2018 sont les suivants :

PLAN VERT VITALITE	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
CRESP Michel PRESIDENT	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours Président depuis 2007
LACOMBE Roland (ancien membre du comité PVA)	Retraité du privé	Salarié – Cadre en entreprise privée	2008 – En cours
BOURGUIGNON Karine	Directeur des Parcours & de l'Expérience Client		2016 – En cours
De MARIN Charles	Cadre financier dans l'industrie		2009 – Encours
PANNET Fabienne	Comptable		2010 – En cours
WANCLICK Gabriel	Retraité	Cadre dans le conseil et l'informatique	2010 –En cours

VELOURS	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées	Mandats Changements
NORMAND Bernard PRESIDENT	Président de l'Association FEDERCLUB	Directeur Central CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2000 Directeur général centre formation profession bancaire Président de l'Association ACORE	2004 – En cours
LEIBUNDGUT Brice	Président de l'Association des Amis de Louis Pergaud (2017) Administrateur de la Fondation Maison de Salins (2018)	Secrétaire Général de PREDICA (2006 à 2016)	2017– En cours
HOUEVILLE Philippe	Consultant informatique et organisation SI Société APHICS		2004 – En cours
CRESP Michel	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours
SCHWEITZER Jean-Louis	Responsable du Développement Commercial au sein de la Direction Exploitation Bassin Parisien Sud LCL		2006 – En cours
ROUSSEL Didier	Président depuis 1999 de Siemens Transportation Systems, filiale de Siemens		2007 – En cours



II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES DE SURVEILLANCE

1. LES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Les réunions du Conseil

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises : les 15 février, 12 avril, 12 juin et 17 octobre 2018.

Le Conseil d'administration a pour principales missions :

- ⊕ le suivi des comptes, des dépenses et du budget établis au titre de l'association et de chaque plan,
- ⊕ le bon fonctionnement de l'association,
- ⊕ de veiller au respect du Code de déontologie et du règlement intérieur,
- ⊕ le rapport annuel des indemnités allouées conformément aux décisions de l'Assemblée.

Date	15/02/2018	12/04/2018	12/06/2018	17/10/2018
Présents	7/7	5/7	6/7	6/7
Ordre du jour	→ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 17/10/2017 → Point sur l'activité <ul style="list-style-type: none"> ✗ <i>Activité commerciale</i> ✗ <i>Actualité réglementaire</i> ✗ <i>Panorama des PAB</i> → Arrêté des comptes 2017 de l'association → Budget 2019 → AG 2018 : <ul style="list-style-type: none"> ✗ <i>Validation du projet de texte des résolutions</i> ✗ <i>Thème de l'Assemblée Générale</i> → Questions diverses	→ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15/02/2018 → Restitution par les Président des COSUR de l'audit Fixage → Point sur l'activité <ul style="list-style-type: none"> ✗ <i>Activité commerciale</i> ✗ <i>Actualité réglementaire</i> → AG 2018 : <ul style="list-style-type: none"> ✗ <i>Point sur les retours de coupons</i> → Questions diverses	→ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12/04/2018 → Point sur l'activité commerciale à fin mai 2018 → Actualité réglementaire → Point sur l'AG 2018 → Questions diverses	→ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12/06/2018 → Activité commerciale → Actualité réglementaire → Calendrier 2019 → Projet de convocation à l'AG 2019 → Reconduction des contrats Plan Vert Vitalité et Plan Velours auprès de PREDICA → Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> ✗ <i>Réflexion sur le changement de siège social</i> ✗ <i>Clause CNIL</i>



→ **Le Rapport des avenants sur PLAN VERT VITALITE et VELOURS**

Aucun avenant n'a été signé en 2018 sur Plan Vert Vitalité et Plan Velours.

→ **Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements**

Le montant des indemnités de présence versé sur l'exercice 2018 s'élève à 3 650 euros. Ce montant correspond à la somme totale versée à l'ensemble des administrateurs. Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros pour le président est allouée pour la participation à une réunion du conseil d'administration.

Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (Conseil d'administration, Comités de surveillance). Une somme de 873,66 euros a été versée au titre des frais de déplacement.

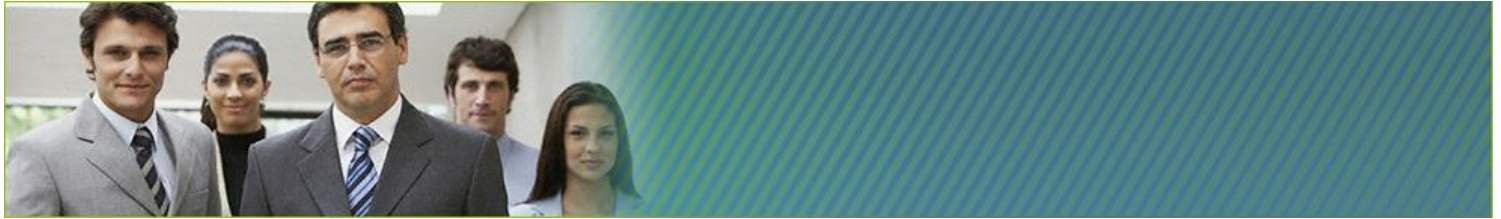


2. LES TRAVAUX DES COMITES DE SURVEILLANCE

→ Les réunions des Comités

Conformément aux souhaits exprimés par les membres des comités de surveillance, la réunion est commune aux deux Comités. Les comités se sont réunis au cours de l'année 2018 à quatre reprises les 12 avril, 12 juin, 17 octobre et 28 novembre. Lors de chaque réunion, les Comités s'informent auprès de l'Assureur de l'activité.

COMITES DE SURVEILLANCE				
Date	12/04/2018	12/06/2018	17/10/2018	28/11/2018
Présents	VERT VITALITE – 3/6 VELOURS – 4/7	VERT VITALITE – 4/6 VELOURS – 6/7	VERT VITALITE – 4/6 VELOURS – 6/7	VERT VITALITE – 4/6 VELOURS – 4/7
Ordre du jour	<p>→ Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 30/11/2017</p> <p>→ Bilan 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ <i>Rapports de l'Assureur</i> ✗ <i>Rapports des Commissaires aux comptes de l'Assureur</i> ✗ <i>Avis des comités de surveillance</i> <p>→ Audit actuariel</p> <p>→ Point sur l'activité au 1^{er} trimestre</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ <i>Activité commerciale</i> ✗ <i>Actualité réglementaire</i> <p>→ Questions diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ <i>Organisation de l'AG</i> ✗ <i>Site internet</i> 	<p>→ Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 30/11/2018</p> <p>→ Activité Commerciale</p> <p>→ Actualité réglementaire</p> <p>→ Politique d'investissement</p> <p>→ Point sur l'AG 2018</p> <p>→ Questions diverses</p>	<p>→ Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 12/06/2018</p> <p>→ Activité commerciale</p> <p>→ Actualité réglementaire</p> <p>→ Evolution sur contrats groupe</p> <p>→ Reconduction des contrats Plan Vert Vitalité et Plan Velours auprès de PREDICA</p> <p>→ Performance des UC – Présentation AMUNDI</p> <p>→ Calendrier 2019</p> <p>→ Questions diverses</p>	<p>→ Approbation du procès-verbal du comité de surveillance du 17/10/2018</p> <p>→ Activité des deux PERP</p> <p>→ PAB 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✗ <i>*Perspective de rémunération</i> ✗ <i>*Avis des Comités de surveillance sur la rémunération au titre de 2018</i> <p>→ Politique financière 2019</p> <p>→ Audit actuariel 2019</p> <p>→ Prélèvement de frais sur produits financiers</p> <p>→ Questions diverses</p>



→ L'examen des taux de rémunération sur les plans

Avis des Comités de surveillance du 28 novembre 2018 sur la rémunération 2018 des plans

« Les comités de surveillance ont examiné le 28 novembre 2018 la situation du canton PERP de Plan Vert Vitalité et de Plan Velours dans le contexte économique et financier de l'année 2018, caractérisé par le maintien des marchés obligataires à des niveaux extrêmement bas qui a conduit à des baisses significatives des taux de rémunération des PERP les années passées.

Les comités de surveillance recommandent toujours :

- de maintenir les réserves suffisantes pour accompagner la rémunération servie aux assurés en cas d'une remontée forte des taux,
- d'adopter une fourchette de rémunération cohérente avec les équilibres actifs-passifs prévisionnels et avec les taux servis sur le marché.

Les comités de surveillance ont constaté avec satisfaction que la rémunération de 1,70% servie aux PERP en 2017 se situe dans la moyenne du marché et au-dessus de celles servies par les bancassureurs.

Pour l'exercice 2018, PREDICA propose de porter la rémunération à 1,90% tout en maintenant la provision pour participation aux excédents (PPE) à un niveau proche de 6% des provisions mathématiques (c'est-à-dire des encours de contrats). »

Les comités de surveillance ont donné un avis favorable à cette proposition.

→ Le rapport sur les indemnités de présence - Frais de transports et de déplacements

Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros par président est allouée pour la participation à une réunion du Comité de surveillance. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (Conseil d'administration, Comités de surveillance).

	PLAN VERT VITALITE	VELOURS
INDEMNITES DE PRESENCE	2 000,00 €	2 625,00 €
FRAIS DE TRANSPORTS ET DE DEPLACEMENTS	3 375,31 €	766,03 €

→ L'examen des rapports

Au cours de leur réunion du 2 avril 2019 les travaux des Comités de surveillance ont notamment porté sur :

- L'examen des rapports établis par l'assureur sur les PERP Plan Vert Vitalité et Plan Velours (examen en présence des commissaires aux comptes qui ont certifiés les comptes sans réserve) ;
- La présentation de l'audit actuariel effectué par le Cabinet FIXAGE.



III. AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE

<p style="text-align: center;">AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE DE PLAN VERT VITALITE ET PLAN VELOURS Sur le rapport annuel de l'Assureur Exercice 2018</p>
--

Au cours de leurs travaux de fin d'année, les Comités de surveillance ont examiné la situation du canton PERP de Plan Vert Vitalité et de Plan Velours dans le contexte économique et financier de l'année 2018, caractérisé par le maintien des marchés obligataires à des niveaux extrêmement bas qui a conduit à des baisses significatives des taux de rémunération des PERP les années passées.

Les comités de surveillance ont renouvelé leurs recommandations de maintenir les réserves suffisantes pour accompagner la rémunération servie aux assurés en cas d'une remontée forte des taux et d'adopter une fourchette de rémunération cohérente avec les équilibres actifs-passifs prévisionnels et avec les taux servis sur le marché.

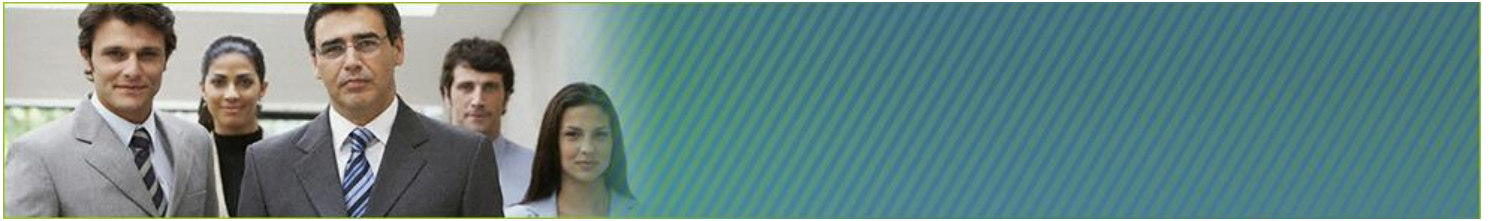
Les comités de surveillance ont constaté avec satisfaction que la rémunération de 1,70% servie aux PERP en 2017 se situe dans la moyenne du marché et au-dessus de celles servies par les bancassureurs. Ils ont donné un avis favorable à la proposition de PREDICA, de porter la rémunération pour l'exercice 2018 à 1,90% tout en maintenant la provision pour participation aux excédents (PPE) à un niveau proche de 6% des provisions mathématiques (c'est-à-dire des encours de contrats).

Les Comités de surveillance ont ensuite examiné le 2 avril 2019, les comptes et les rapports de l'exercice 2018, établis par l'assureur sur les PERP Plan Vert Vitalité et Plan Velours. Ils ont aussi entendu l'avis des Commissaires aux comptes de PREDICA qui ont indiqué qu'ils certifieraient les comptes sans réserve.

Par ailleurs, le cabinet Fixage a présenté les résultats de l'audit actuariel qu'il a mené, lequel comprenait une étude menée sur la politique financière de l'assureur. Il conclut que les méthodes utilisées pour construire l'allocation d'actifs sont celles couramment utilisées par le marché. A fin 2018 la répartition des actifs entre actifs diversifiés et actifs de taux reste un peu plus prudente que ce que suggère le résultat des travaux de l'assureur pour construire son allocation. Cette situation tient notamment compte des évolutions attendues au moment de la mise en place de la loi Pacte.

Compte tenu des échanges avec l'assureur et des avis des Commissaires aux comptes et du cabinet d'audit, les Comités de surveillance émettent un avis favorable sur la gestion des PERP par l'assureur.

Cet avis accompagne le rapport de l'organisme d'assurance gestionnaire du Plan.



IV. COMPTES ANNUELS 2018 DE L'ASSOCIATION :

Les Comptes annuels de l'association sont joints en annexe.

L'Assemblée générale du 8 juin 2017 avait approuvé le budget 2018 de 110 000 €, réparti entre l'association pour 70 000 €, Plan Vert Vitalité 25 000 € et Plan Velours 15 000 €.

Les dépenses 2018, au regard du budget alloué, sont réparties de la façon suivante :

	ARVIGE	VITALITE	VELOURS	31/12/2018	31/12/2017	Variation 2018/2017
Achats de marchandises				-		-
Achats de matières et autres approvisionnements				-		-
Autres achats et charges externes :						-
Assurance	10 054,35	-	-	10 054,35	11 014,85	- 960,50
Travaux Administratifs	34 551,86	4 500,00	4 500,00	43 551,86	40 939,84	2 612,02
Honoraires audit actuariel	-	7 200,00	4 300,00	11 500,00	11 400,00	100,00
Honoraires CAC	4 735,29	-	-	4 735,29	4 721,30	13,99
Honoraires audit juridique	-	-	-	-	-	-
Honoraires avocats	-	-	-	-	-	-
Annonces et insertions	-	-	-	-	-	-
Marque	-	-	-	-	-	-
Site Internet	-	-	-	-	-	-
Transports, déplacements et hôtels	873,66	3 375,31	766,03	5 015,00	5 000,79	14,21
Missions et réceptions	3 556,29	-	-	3 556,29	3 492,50	63,79
Frais bancaires	1,10	0,60	0,30	2,00	2,80	- 0,80
Impôts, taxes et versements assimilés						-
Salaires et traitements				-		-
Charges sociales				-		-
Dotations aux amortissements sur immobilisations				-		-
Dotations aux provisions sur immobilisations				-		-
Dotations aux provisions sur actif circulant				-		-
Dotations aux amortissements pour risques et charges				-		-
Autres charges						-
Marque						-
Droits d'auteur						-
Indemnité de présence	3 650,00	2 000,00	2 600,00	8 250,00	6 975,00	1 275,00
Cotisations reversées aux plans	12 765,80	7 926,16	2 842,79	23 534,75	26 650,97	- 3 116,22
Total	70 188,35	25 002,07	15 009,12	110 199,54	110 198,05	1,49



Les comptes 2018 qui vous ont été présentés ont fait apparaître en fin d'exercice des soldes créditeurs de :

- ✦ 32 037,68 euros sur compte ARVIGE,
- ✦ 8 341,03 euros pour PLAN VERT VITALITE,
- ✦ 4 613,58 euros pour VELOURS.
- ✦ 26 605,62 euros pour le Livret A

Le Commissaire aux comptes PriceWaterhouseCoopers Audit a procédé à l'audit des comptes 2018 sans relever d'anomalies significatives et certifie les comptes d'ARVIGE sans réserve.



V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES DEUX PLANS

1. ETAT DES ADHESIONS 2018 PAR PLAN

En 2018, la production de nouveaux contrats PERP a été de près de 7 000 contrats.

L'association compte ainsi plus de 645 000 adhérents.

✚ Nombre de nouveaux contrats

PLAN VERT VITALITE fusionné avec PLAN VERT AVENIR				VELOURS				TOTAUX			
2018	2017	2016	2015	2018	2017	2016	2015	2018	2017	2016	2015
5 853	13 074	12 347	12 415	897	1 986	2 039	2 022	6 750	15 060	14 386	14 437

2. VERSEMENTS EFFECTUES EN 2018 SUR LES DEUX PLANS

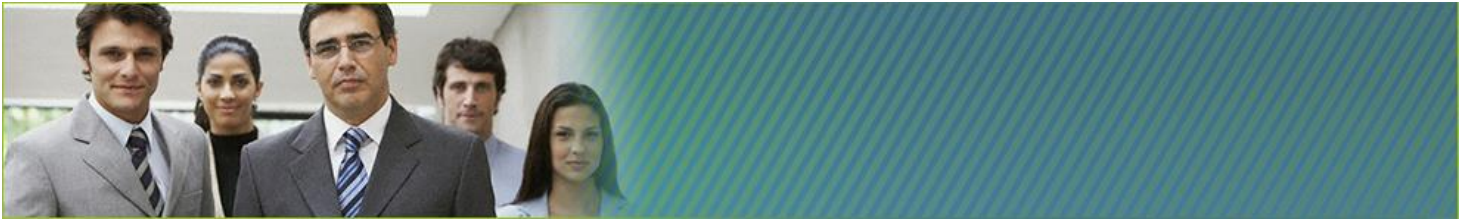
Les versements sur les plans souscrits par l'association ont atteint 223 Millions d'euros Pour Plan Vert Vitalité et 31 Millions d'euros pour Plan Velours.

✚ Versements en Millions d'euros

PLAN VERT VITALITE				VELOURS				TOTAUX			
2018	2017	2016	2015	2018	2017	2016	2015	2018	2017	2016	2015
223	336	326	329	31	53	50	51	253	389	376	380

3. SITUATIONS DES RENTES SERVIES EN 2018

Fin 2018, le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 7 024 pour Plan Vert Vitalité et 1 799 pour Plan Velours. Conformément aux statuts de l'association, dès lors que le plan comporte au moins 100 bénéficiaires de rentes, un adhérent, dont les droits ont été liquidés, devra être élu parmi les membres du comité de surveillance.



4. VOLUME DES ENCOURS 2018

Les encours représentent à la fin de l'année 2018, pour Plan Vert Vitalité 3 845 Millions d'euros et Plan Velours 553 Millions d'euros soit un encours total tous plans confondus de 4 398 Millions d'euros.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

La gestion administrative des contrats est prise en charge par les réseaux de distribution notamment au travers des postes de travail des conseillers commerciaux.

CACEIS Investor service, (entité constituée conjointement par le Crédit Agricole et les Caisses d'Epargne spécialisée dans les activités de dépositaire-conservation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs) assume les fonctions de dépositaire et de conservation.

La gestion financière du portefeuille de placements relatif aux actifs des trois plans est assurée par la société de gestion AMUNDI (anciennement dénommée Crédit Agricole Asset Management) au travers d'un mandat de gestion confié par l'Assureur.

